



MINISTRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 08655 / MLA/DPAM du 06 AOUT 2021

portant modification de l'arrêté n° 02279/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) pour une durée d'un (1) an, du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156607AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu la loi n° 83-581 du 5 juillet 1983 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution (Arrêté de promulgation n° 2907 AA du 1er septembre 1983) ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 605 CM du 9 mai 2012 portant agrément des structures de formation professionnelle maritime ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'arrêté n° 2279/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) pour une durée d'un (1) an, du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclus ;
- Vu la demande présentée par le centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) afin d'intégrer Monsieur MARTINEZ Jean-Claude en tant que formateur à la formation du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) en date du 19 juillet 2021 ;
- Vu le parcours et les qualifications professionnelles de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude ;

A R R E T E



Article 1er. - En application de l'article 3 de l'arrêté n° 2279/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du centre des métiers de la mer de polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) pour une durée d'un (1) an, du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclus, la liste des formateurs agréés pour dispenser les différents modules et les enseignements de formation est remplacée et modifiée par la liste nominative en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2. - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **06 AOUT 2021**

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes
Charles TAPUTUARAI
Catherine ROCHETEAU



ANNEXE I

A L'ARRETE N° **08655** /MLA DU **06 AOUT 2021**

LISTE DES FORMATEURS AGREES ET DE ENSEIGNEMENTS QU'ILS DISPENSENT

*Les enseignements agréés et les modules sont précisés
par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et
à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)*

	NOM et Prénom(s) des formateurs agréés	Modules et enseignements agréés
1	BONNO Teiva	Module 2 – Conduite du navire 2.3 – Conduite de moteurs Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines
2	DUVAL Fabien	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 2 – Conduite du navire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Milieu maritime 2.3 – Conduite de moteurs 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 3.2 – Environnement réglementaire Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie 4.2 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 4.3 – Sécurité à bord des navires de passagers 4.4 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines

3	TARAHU Zephyrin	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 2 – Conduite de navire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Milieu maritime 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.2 – Environnement réglementaire Module 4 – Prestataire de transports 4.2 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 4.3 – Sécurité à bord des navires à passagers 4.4 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 7 - Pêche et cultures marines 7.1 – Techniques de pêche et conservation des captures 7.2 – Réglementation des pêches
4	TEMATUANUI Yul	Module 2 – Conduite de navire 2.3 – Conduite des moteurs Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines
5	MARTINEZ Jean-Claude	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 2 – Conduite du navire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Milieu maritime 2.3 – Conduite de moteurs 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 3.2 – Environnement réglementaire Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie 4.2 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 4.3 – Sécurité à bord des navires de passagers 4.4 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines
6	Agence Nationale des Fréquences (ANFR)	Formation particulière Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR)
7	Fédération Polynésienne de Protection Civile (FFPC)	Module 1 – Sécurité 1.2 – Enseignement Médical de niveau 1 (EM1)

08655



MINISTRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 08655 / MLA/DPAM du 06 AOUT 2021

portant modification de l'arrêté n° 02279/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) pour une durée d'un (1) an, du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156607AM

Visas :
CDE :

Ampliations :

PR-REG	2
MLA	1
DPAM	1
CMMPF	1

Trans. (avec AR) :
HC 1

Lexpol :
VP-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu la loi n° 83-581 du 5 juillet 1983 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution (Arrêté de promulgation n° 2907 AA du 1er septembre 1983) ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 605 CM du 9 mai 2012 portant agrément des structures de formation professionnelle maritime ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'arrêté n° 2279/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) pour une durée d'un (1) an, du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclus ;
- Vu la demande présentée par le centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) afin d'intégrer Monsieur MARTINEZ Jean-Claude en tant que formateur à la formation du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) en date du 19 juillet 2021 ;
- Vu le parcours et les qualifications professionnelles de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude ;

ARRETE



Article 1er. - En application de l'article 3 de l'arrêté n° 2279/MLA du 22 février 2021 portant renouvellement de l'agrément du centre des métiers de la mer de polynésie française (CMMPF) pour dispenser la formation conduisant à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) pour une durée d'un (1) an, du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclus, la liste des formateurs agréés pour dispenser les différents modules et les enseignements de formation est remplacée et modifiée par la liste nominative en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2. - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 06 AOUT 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,

la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes



Catherine ROCHETEAU

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI



INVESTIGATION OF THE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE

[Handwritten signature]
SPECIAL AGENT IN CHARGE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE

ITIAUW3

ANNEXE I

A L'ARRETE N° **08655** /MLA DU **06 AOUT 2021**

LISTE DES FORMATEURS AGREES ET DE ENSEIGNEMENTS QU'ILS DISPENSENT

*Les enseignements agréés et les modules sont précisés
par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et
à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)*

	NOM et Prénom(s) des formateurs agréés	Modules et enseignements agréés
1	BONNO Teiva	Module 2 – Conduite du navire 2.3 – Conduite de moteurs Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines
2	DUVAL Fabien	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 2 – Conduite du navire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Milieu maritime 2.3 – Conduite de moteurs 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 3.2 – Environnement réglementaire Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie 4.2 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 4.3 – Sécurité à bord des navires de passagers 4.4 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines

3	TARAHU Zephyrin	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 2 – Conduite de navire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Milieu maritime 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.2 – Environnement réglementaire Module 4 – Prestataire de transports 4.2 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 4.3 – Sécurité à bord des navires à passagers 4.4 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 7 - Pêche et cultures marines 7.1 – Techniques de pêche et conservation des captures 7.2 – Règlementation des pêches
4	TEMATUANUI Yul	Module 2 – Conduite de navire 2.3 – Conduite des moteurs Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines
5	MARTINEZ Jean-Claude	Module 1 – Sécurité 1.1 – Techniques individuelles de survie Module 2 – Conduite du navire 2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux 2.2 – Milieu maritime 2.3 – Conduite de moteurs 2.4 – Manœuvre et matelotage Module 3 – Contrôle de l'exploitation du navire 3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution 3.2 – Environnement réglementaire Module 4 – Prestataires de transports 4.1 – Prévention et lutte contre l'incendie 4.2 – Sécurité individuelle et responsabilités sociales 4.3 – Sécurité à bord des navires de passagers 4.4 – Gestion des situations de crise et de comportement humain Module 7 – Pêche et cultures marines 7.3 – Chargement, déchargement, arrimage et stabilité des embarcations de cultures marines
6	Agence Nationale des Fréquences (ANFR)	Formation particulière Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR)
7	Fédération Polynésienne de Protection Civile (FFPC)	Module 1 – Sécurité 1.2 – Enseignement Médical de niveau 1 (EM1)